



Commercial junior pendant 2 ans

Par **jeanludo**, le **15/02/2011 à 21:26**

Bonjour,
J'ai travaillé pendant deux ans dans un grand groupe de distribution alimentaire.
J'étais employé en tant que commercial junior CHR.
Mon recruteur m'a stipulé que ce statut serait amené à évoluer plus ou moins rapidement vers un statut de commercial confirmé en fonction de mes résultats.
Ce statut de confirmé permet d'accéder à de nouvelles primes et une augmentation de salaire.
Hors, j'ai pris un secteur totalement à l'abandon et avec des résultats vs N-1 aux alentours de -40%.
Deux mois plus tard, les chiffres étaient redevenus égaux par rapport à N-1, mais au fil des mois la progression ne cessait d'augmenter.
En 22 mois, j'ai réalisé mes objectifs sur 15 mois.
Malgré tout cela, je suis toujours resté junior, jusqu'à ce que je démissionne au mois de décembre dernier.
De plus il n'y avait aucune transparence sur nos résultats réels et les montants de nos primes.
Je souhaite donc dénoncer cette entreprise au conseil des prud'hommes.
Mon dossier est-il recevable ou bien cela ne sert à rien?
Merci pour vos réponses.
Cordialement

Par **P.M.**, le **15/02/2011 à 21:55**

Bonjour,
Il ne s'agit pas de dénoncer les pratiques mais d'exercer un recours...
Il faudrait savoir ce que prévoit la Convention Collective applicable ou éventuellement le contrat de travail à ce sujet...